

2M

**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 25 RUE LE TINTORET
80000 AMIENS**

En cours de formation

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA PRÉSIDENTE
DU 30 OCTOBRE 2024 (15 heures)**

La société MG FINANCE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 851 000 euros, dont le siège social est 87 Hameau du Bosc Renier, 76690 SIERVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 987 855 707, représentée aux présentes par son Président, Monsieur Mathieu GRIBOUVAL,

agissant en qualité de Président de la société 2M sus-désignée, a pris les décisions suivantes :

Nomination d'un Directeur Général

Le Président décide de nommer, conformément aux dispositions définies à l'article 19 des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée et à compter de ce jour :

La société ML FINANCES,
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 15 Hameau les Hagues, 76890 BUTOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de ROUEN sous le numéro 934 095 910,
représentée aux présentes par son Président, Monsieur Matthieu LECLERCQ-VILLAIN,

Pouvoirs du Directeur Général

Conformément à l'article précité des statuts, la SAS ML FINANCES :

- disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.
- aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Matthieu LECLERCQ-VILLAIN, au nom de la SAS ML FINANCES qu'il représente, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Rémunération du Directeur Général

Sauf décision contraire ultérieure de la présidence, la SAS ML FINANCES ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence et le Directeur Général.

SAS MG FINANCE

Président



SAS ML FINANCES

« Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions
de directeur général.

